

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, M. Laurent FUSTER à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 16 présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 7 Mai 2025 qui est adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance qui est approuvé à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

7) Avenant n°1 à la Convention relative à l'exploitation d'ombrières au stade

8) Conventions Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2025

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 3 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

AD-2025-05-16-06 du 16 mai 2025 : validant l'avenant au contrat d'assurances GAN Collectivités qui précisent des points de dispositions du contrat sans en modifier le coût.

AD-2025-05-19-07 du 19 mai 2025 : validant le DCE du Contrat à Performance Energétique pour l'Eclairage Public réalisé par le Cabinet CER SUD qui s'élève à un montant de 972 600.00 € HT. Le choix du prestataire mieux-disant sera réalisé par la CAO compétente.

DELIBERATIONS

I – Principe de reprise des démarches de développement d'un projet éolien : D-2025-06-11-01

Madame Géraldine ESCANDE, concernée à titre personnel par cette question, quitte la salle.

Le nombre de présents est donc porté à 15 + 3 procurations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Société CHEMIN DE CRETE, basée à Cazouls les Béziers, de réaliser une étude de faisabilité pour un projet éolien au nord du village, au niveau du lieu-dit St Aubin.

La zone d'étude concerne les contours du projet éolien qui n'avait pu aboutir, zone reprise dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables qui ont été validées par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2023 n° D-2023-12-04-01. Cette proposition de zone a été entérinée par la Commission Régionale de l'Energie.

Le Conseil, par 16 voix pour dont 2 procurations, 1 voix contre de M. Didier Montier et 1 procuration en abstention de M. Thierry Celma, approuve le principe de reprise des démarches de développement éolien en lieu et place du précédent projet qui n'a pu aboutir et l'autorise à confier cette mission à la Société CHEMIN DE CRETE de Cazouls les Béziers qui engagera les démarches et études nécessaires au développement d'un parc éolien secteur St Aubin.

Madame Géraldine ESCANDE revient dans la salle, le nombre de présents est porté à 16 + 3 procurations.

II – Reconduction du Contrat de maintenance de l'éclairage public : D-2025-06-11-02

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 5 février 2025 n° D-2025-02-05-05 décidant de reconduire le marché de maintenance de l'éclairage public à la Société TRAVESSET de Béziers, pour une durée de 6 mois à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 30/06/2025 dans l'attente des résultats du marché à performance actuellement en cours.

Considérant le retard pris dans l'élaboration du contrat à performance énergétique, il y aurait de reconduire ce marché pour une durée de 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 septembre 2025.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve la décision de Monsieur le Maire de reconduire l'actuel contrat de maintenance de l'éclairage public détenu par la Société Travesset pour une durée de 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 septembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière utile à la mise en œuvre du contrat de maintenance jusqu'au 30 septembre 2025.

III – Subvention exceptionnelle Comité de Jumelage : D-2025-06-11-03

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au Comité du Jumelage pour les aider à supporter les frais d'organisation de la cérémonie de jumelage avec la commune de Valderrobres du 11 mai 2025.

Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe « Divers » du compte C/6574 du BP 2025 de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte la proposition de Monsieur le Maire et dit que la somme sera prélevée au C/6574 « Divers » du BP 2025 de la commune.

IV – Conventions ENEDIS :

a) Convention de servitude parcelle E n°2312 : D-2025-06-11-04a

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal La proposition de convention de servitude sur la parcelle E 2312 Les Rengues Basses pour établir un support, faire passer des conducteurs aériens d'électricité sans coffret, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation gênante et réaliser toute opération nécessaire au fonctionnement de l'ouvrage.

La convention présentée fixe les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations de la commune.

Cette convention est établie en quatre exemplaires à un montant unique et forfaitaire de 50 €,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte les termes de la convention de servitude concernant la parcelle E n°2312 présentée par la Société ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

b) Convention de mise à disposition partie de la parcelle E n°2518 : D-2025-06-11-04b

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal La proposition de convention de mise à disposition d'un terrain de 25 m² sur la parcelle E 2518 pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique STADE et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité et faire passer en amont et aval du poste toutes les canalisations électriques nécessaires.

La convention présentée fixe les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations de la commune.

Cette convention est établie en quatre exemplaires à un montant unique et forfaitaire de 100 €,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte les termes de la convention de mise à disposition de 25 m² la parcelle E n°2518 présentée par la Société ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

c) Convention de servitude parcelles E n°2312 et 2521 : D-2025-06-11-04c

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal La proposition de convention de servitude sur les parcelles E n°2312 Les Rengues Basses et E n°2521 pour établir à demeure sur une bande de 3m de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale de 200 m ainsi que ses accessoires et effectuer l'entretien nécessaire.

La convention présentée fixe les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations de la commune.

Cette convention est établie en quatre exemplaires à un montant unique et forfaitaire de 50 €,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte les termes de la convention de servitude concernant les parcelles E n°2312 et 2521 présentée par la Société ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

V – Avis PC Parc photovoltaïque Clôtinières : D-2025-06-11-05

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'instruction du permis de construire PC n°3413522Z0017 du 07 juin 2022 pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol secteur de Clôtinières et dans le cadre de l'enquête publique, il convient de recueillir l'avis de la collectivité d'implantation du projet, conformément aux articles L122-1 V et R122-7 du Code de l'Environnement.

Cet avis est demandé par la Préfecture de l'Hérault.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, donne un avis favorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol secteur de Clôtinières et approuve le permis de construire PC n°3413522Z0017 du 6 juin 2022.

VI – DCE Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^e classe : D-2025-06-11-06

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 5 février 2025 n° D-2025-02-05-02 validant l'APS du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^eme classe Tranche 1 et 2 et la prévision de ce programme dans le budget 2025 de la commune.

Il présente au conseil le dossier de consultation des entreprises DCE du programme réalisé par le groupement du Cabinet d'études ACEB, de l'architecte Frédéric MIQUEL et du cabinet d'études thermiques DME, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux, s'élevant à un montant de :

- 376 240.32 € TTC pour la Tranche 1 et,
- 692 496.00 € TTC pour la Tranche 2

Soit un montant total de 1 068 736.32 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le Dossier de Consultation des Entreprises DCE du programme de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^eme classe présenté, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence et à retenir les prestataires reconnus mieux-disants par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte au conseil de ses décisions lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

VII – Avenant n°1 à la Convention relative à l'exploitation d'ombrières au stade : D-2025-06-11-07

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relatif à la réalisation et à l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du stade signée en date du 14 mars 2024 avec la Société VLT'ENR, porteur du projet.

Cet avenant concerne particulièrement une modification de l'article « 8.2 Redevance à compter de l'entrée en vigueur de la convention » du contrat.

Le montant de la redevance annuelle est porté à 5 000 € et sera due à compter de la mise en service de l'installation, payable à terme échu annuellement.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de l'avenant n°1 ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer avec la Sté VLT'ENR, porteur du projet.

VIII – Conventions Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2025 : D-2025-06-11-08

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2025 pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2025, deux manifestations sont programmées sur la commune de Lespignan :

- Manifestation « Jocelyn Balu » « Tout P'tit bal » le 29 Août 2025 à 20h00 Place des Ecoles et,
- Manifestation « Malika Verlaquet » le 3 septembre 2025 à 18h30 Domaine St Paul ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des propositions de conventions règlementant l'organisation de ces manifestations et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les co-organisateurs, les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne, la commune et le propriétaire du Dne St Paul.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes des conventions ci-dessus présentées qui seront complétées pour les besoins des représentations, autorise l'organisation des manifestations programmées sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de ces manifestations et le charge de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe :

- ❖ L'appel à candidatures pour la fresque du mur de la cantine scolaire et ALSH a été lancé. Une trentaine de dossier ont été déposés et trois ont été retenus. Leurs propositions doivent être remises d'ici la fin de la semaine prochaine. Le choix sera arrêté pour fin Juillet et la fresque devra être réalisée pour la rentrée de septembre 2025.
- ❖ Le devis des voilages pour le Jardin des Pitchounets a été validé mais il y a 8 semaines de délais pour la livraison.

➤ Monsieur Claude VIDAL informe :

- ❖ 14 Juillet : Jeux d'enfants le matin, nécessité de personnes pour aider à l'organisation
- Demain, 12 juin, une réunion a lieu avec le Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet.
- ❖ 11 Juillet : Repas des employés Cour de l'Ecole Maternelle

➤ Madame Géraldine ESCANDE :

- ❖ 14 Juin : de 14h à 17 h Fête de l'Enfance. De nombreux stands de jeux organisés par les services de l'Enfance Jeunesse. Un apéritif clôturera cette après-midi.
- ❖ 21 Juin : Fête de la Musique. Installation dès 9h. Après-midi confection des crêpes. Le soir, paëlla et restauration rapide.

➤ Madame Agnès TOMASO :

- ❖ Indique que Cyril Devesa demande la possibilité d'installer l'extension de la scène de la salle polyvalente sur la Place des Ecoles pour la Fête de l'Ecole Élémentaire le 26 juin.

➤ Monsieur Yann RAMIREZ :

- ❖ Fait le point du planning des Festivités et donne le choix de la photo de couverture du Lespignan Infos du mois de Juin 2025.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande où en est le Plan du Village. M. Ramirez l'informe qu'il est en phase de correction.
- ❖ Demande si les câbles provisoires de la Salle du Peuple ont été modifiés. Il lui est répondu que cela doit se faire prochainement.

➤ **Monsieur Bernard GUERRERE :**

- ❖ Une réunion publique avait été organisée pour la présentation des nouvelles obligations de débroussaillage (OLD), une seule personne s'est déplacée. Ces dernières semaines, les propriétaires concernés reçoivent des courriers de l'ONF (mandaté par l'Etat) pour la mise en œuvre des OLD et viennent nombreux se renseigner en Mairie. Un rappel sera fait dans le bulletin.
- ❖ Les travaux de fauchage sont en cours. Une grande partie a été faite aujourd'hui.

➤ **Madame Myriam AGUILA :**

- ❖ Demande le compte rendu de l'entrevue avec la Direction des bus du Département. Monsieur le Maire répond qu'il a été présenté le bilan des deux lignes de bus. Seront maintenus pour chacune des lignes les horaires les plus utilisés, pour ceux moins utilisés (parfois 2 à 3 voyageurs), le trajet sera fusionné avec celui de Vendres.
- ❖ La ligne des plages est renouvelée du 5 Juillet au 31 Août 2025. Départ Lespignan : 10h30, 14h20 et retour : 13h30 et 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de séance,



René COUSIN

Le Président de séance,



Jean-François GUIBBERT